



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRINCIPAL

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- Annexe : extrait du CGCT*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2024. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal, qui est approuvé par le conseil municipal avant l'approbation du compte administratif.

Ce compte administratif pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux après son approbation.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien d'une commune.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre :

- Des impôts locaux et dotations versées par l'Etat
- Des redevances des délégataires ou fermiers de la commune
- Des prestations facturées aux usagers.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les salaires du personnel municipal,

- L'entretien et la consommation des bâtiments communaux,
- L'entretien des voiries,
- Les frais de fonctionnement des services (écoles, équipements sportifs, touristiques, service logement, voirie...) gérés par la commune,
- Les prestations de services effectuées,
- Les subventions versées aux associations,
- Les intérêts des emprunts à payer.

**Sur l'exercice 2024 les recettes ont été de 8 285 389 €, les dépenses de 7 178 395 €
La commune a dégagé un excédent de 1 106 993 €.**

En cumulant l'excédent antérieur de 2 385 415 € le résultat de clôture est de 3 492 408€.

Cet excédent doit servir prioritairement à couvrir le déficit de la section d'investissement.

Les recettes d'investissement ont été de 6 471 517 € pour un montant de dépenses de 4 683 197 €

Soit un excédent de l'exercice de 2 527 700 €.

En cumulant le déficit de 2023 de 1 669 745 € le besoin net de la section d'investissement est nul.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Au titre de 2024 celui-ci s'élève à 1 106 993 €.

Les principales recettes de la commune ont été :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70) : **826 462 €** (pour 770 517 au CA 2023)
- Les impôts et taxes (chapitre 73 + 731) : **3 690 473 €** (pour 3 318 348 € perçus en 2023)
- Les dotations versées par l'Etat (chapitre 74) : **2 363 339 €** (pour 2 220 064 € en 2023)
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) qui regroupe notamment les redevances versées par les fermiers et concessionnaires (DSD principalement) : **1 328 533 €** pour 966 501€ en 2023
- Produits spécifiques (mandats annulés sur exercice antérieur) : 159 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section comparées aux prévisions du BP 2024 plus les DM prises en cours d'année :

Dépenses	Montant BP+DM	Montant CA	Recettes	Montant BP+DM	Montant CA
Dépenses courantes	2 607 860	2 565 862	Recettes des services	768 500	826 462
Dépenses de personnel	2 713 648	2 657 001	Impôts et taxes	3 233 000	3 690 473
Atténuations de produits	207 876	207 876	Atténuations de charges	70 000	76 422
Autres dépenses de gestion courante	1 433 560	1 432 662	Dotations et participations	2 141 202	2 363 339
Charges financières	298 000	235 066	Autres produits de gestion courante	979 000	1 328 533
Charges spécifiques	18 000	7 576	Recettes exceptionnelles	1000	159
Dotations provisions semi-budgétaires	171 000	51 629	Reprises provisions		
Total dépenses réelles	7 449 944	7 157 672	Total recettes réelles	7 192 702	8 285 389

Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 723	20 723	Produits (écritures d'ordre entre sections)		
Virement à la section d'investissement	2 107 450		Excédent brut reporté (R002)	2 385 415	
Total général	9 578 117	7 178 395	Total général		10 670 804

Les dépenses courantes ont diminué de 225 973 € soit environ 8 % par rapport à 2023. Cette diminution s'explique en grande partie par :

Le remboursement effectué en 2023 sur le budget Centre de bien être (Odycea) pour une somme de 406 571 n'apparaît plus en 2024

Le poste énergie s'élève à 236 830 € cette année soit une baisse de 142 997 € environ 38%

A contrario les dépenses d'entretien des véhicules et de voirie ont notablement augmentés :

Entretien véhicules + 40 493 soit 210 %

Entretien voirie + 110 522 € soit 110 %

Les dépenses de personnel ont augmenté de 171 487 € soit 6.90 %

A cela s'ajoute les dépenses occasionnées par l'organisation du tour de France, soit 229 716€.

Ainsi que l'ANEM pour 10 280 €

Le nombre d'agents titulaires et contractuels est de 56 (41 titulaires et 15 contractuels à l'année. Plus 30 saisonniers été et hiver).

c) La fiscalité (chapitre 73)

Les taux des impôts locaux pour 2024 : au niveau national la base des valeurs locatives a été réévaluée de 3.90 % pour suivre l'inflation. Au niveau communal, pas d'augmentation des taux, à l'exception de la majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

. Taxe d'habitation : 13,80 % auxquels s'applique une majoration de 50%

. Taxe foncière sur le bâti : 45.12 %

. Taxe foncière sur le non bâti : 85,59 %

Le produit s'est élevé à 2 243 000 € pour 2024.

La cotisation foncière des entreprises (CFE) et l'ensemble des impôts s'appliquant aux entreprises sont depuis 2017 levés par la CCBD. Une compensation des recettes perdues est obligatoire sur la base du produit perçu en 2016. La CCBD a versé une attribution de compensation de 565 244 €.

Les autres taxes sont principalement :

Taxe de séjour pour 349 440 € (285 449 € en 2023)

Taxe sur les remontées mécaniques (loi montagne) 238 200 €

Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité 262 622 € (285 988 € en 2023)

d) Les dotations de l'Etat (chapitre 74)

Le montant des dotations perçues est de 2 363 339 € pour 2 015 995 € en 2023 ; soit une augmentation de 17.23 %.

e) Produits des services (chapitre 70)

Les ventes de produits et prestations de services s'élève à 826 462 €.

f) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante (redevances versées par les concessionnaires, revenus des immeubles) s'élèvent à 1 328 533 € (966 501 € en 2023). Cet écart peut se justifier par la régularisation des secours sur pistes qui n'avait pas été soldée l'année précédente.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur de nouvelles structures.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction ou la rénovation d'un nouveau bâtiment...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant BP+DM	Montant CA	Recettes	Montant BP+DM	Montant CA
Remboursement d'emprunts / Caution	870 000	767 516	Subventions	3 690 254	735 602
Immobilisations incorporelles	666 288	108 265	Emprunts	4 028 000	3 830 000
Immobilisations corporelles	8 275 277	3 721 484	Dotations, FCTVA, TAM	30 527	192 509
			Excédent fonctionnement capitalisé (1068)	1 628 015	1 628 015
Subvention d'équipement	23659	23659	Dépôts et cautionnement reçus		2 394
Participations			Autres immobilisations		
Total dépenses réelles	9 835 224	4 620 924	Total recettes réelles	9 376 796	6 388 520
Opérations d'ordre (cessions)	62 273	62 273	Opérations d'ordre entre section	20 723	20 723
			Opérations patrimoniales	62 273	62 273
Solde d'exécution négatif reporté de 2022	1 669 745		Virement de la section fonctionnement	2 107 450	
		6 352 942		11 567 242	6 471 516

A NOTER : les restes à réaliser s'élèvent à 2 347 178.03 € en dépenses et à 3 073 500.02 € en recettes. Ces restes à réaliser sont des engagements pris sur les années antérieures ou en cours d'année et non réalisés (marchés en cours pour les dépenses ; subventions acquises au BP et non encaissées, pour les recettes).

c) Les principales réalisations de l'année 2024 sont les suivantes :

Programme		Dépenses et restes à réaliser reportés
Op 20 Acquisition de matériel	DUSTER services techniques logiciels contrôle parking, borne recharge élec	41 250 RàR 12 764
Op 27 voirie communale	Travaux voirie TdF Parking SuperD + JdL	119 000 80 000
Op 32 Aménagement La Joue du loup	Aménagement entrée de la Joue du Loup	585 000 RàR 119 000
Op 33 Aménagement Superdévoluy	Molocks, aire camping car,	55 600
	Luge 4 saisons	1 902 000 RàR 2 095 000
OPNI	Matériel musculation et autres	55 000

d) Les principales recettes

Les Subventions investissement (chapitre 13)

735 602 € de subventions encaissées sur les différentes opérations au fur et à mesure de leur réalisation.

FCTVA récupéré sur les opérations de travaux pour un montant de 106 100 € et taxe d'aménagement sur les constructions pour 57 500 €

Note sur l'Etat de la Dette au 31/12/2023

Capital dû au 01/01/2024	Annuité	Intérêts versés	Capital remboursé	Capital restant au 31/12/2024
6 995 842 €	999 124 €	233 947 €	762 077 €	10 063 765 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait au Dévoluy, le 31 mars 2025

Le Maire, Alexandra BUTEL



